

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 991

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Leboeuf et M. Saddier

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« - favoriser l'accélération de la formation et de la qualification des professionnels chargés de la rénovation énergétique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important tend à favoriser l'accélération de la formation et de la qualification des professionnels chargés de la rénovation énergétique afin d'accélérer et améliorer l'intégration d'outils de contrôle intelligents de la consommation d'énergie ("smart-grids").